

N/REF : 2/02/2026 11H42 C:264610 I:36779
V/REF : 1991792
V/Email reçu le Lundi 02/02/2026 à 11H42

CITYA HENRY

**30 ALLEE HENRI FRENAY
38000 GRENOBLE**

IMMEUBLE : 13 PLACE GRENETTE
13 PLACE GRENETTE
38000 GRENOBLE

St Martin-H, le 06 Février 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 13 GRENETTE GRENOBLE
MME DUPIERIX 06 65 76 76 20

MOTIF : INTERVENIR POUR GRILLE D ECOULEMENT DE LA COUR SEMBLE BOUCHÉE CAR IL
Y AVAIT ENVIRON 5 CM DE HAUTEUR D EAU DANS LA COUR ET AU DESSUS DE LA
GRILLE

Donneur d'ordre : M. A FERNANDES

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 04/02/2026 A 09H45
INTERVENTION DEPUIS LA MONTEE N°13
DEBOUCHAGE DU REGARD
NETOYAGE ET RACLAGE, APPLICATION DESODORISANT
CONTROLE BON ECOULEMENT

OBSERVATIONS : AS LCOMPTER Email envoyé le 05/02/26 à 09H27 M. A FERNANDES

AS LCOMPTER Email envoyé le 04/02/26 à 10H56 M. A FERNANDES

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer
l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs
interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y
remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	1	188,56	188,56
TOTAL H.T.				188,56
T.V.A. a 10,00%				18,85
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>207,41</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mars 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN